

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
11 Décembre 2020**

**OBJET : Action "Sas prévention RSA" : convention avec l'association mission locale du pays salonais.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à l'association mission locale du pays salonais un financement d'un montant de 25 000 € pour l'action « Sas prévention RSA » ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée au rapport.

Cette dépense d'un coût total de 25 000 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**